

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## NOS MENDIANTS

M. le président Magnaud introduisant l'humanité dans la loi, cela ne plut pas à son procureur général qui interjeta appel d'un jugement acquittant un vagabond, et le fit réformer par la Cour d'Amiens.

La loi est formelle : tout individu pris en état de vagabondage, dans les départements où il y a un dépôt de mendicité, est passible de peines correctionnelles. Ce qui signifie que l'homme sans gîte est impardonnable de n'en pas demander un, là où il y en a.

Cela semble très juste. Seulement — il y a un seulement — la place manque toujours dans ces dépôts. D'ailleurs, pour 86 départements, on ne compte que vingt quatre dépôts, et chacun d'eux est commun à plusieurs départements. De telle sorte que le mendiant qui se présente n'est pas reçu, et qu'il est en droit de soutenir que ce n'est pas sa faute s'il a continué à vagabonder.

Tout ce qu'a dit à la Chambre sur ce sujet, M. Sembat, ne peut qu'être approuvé. Le ministre a reconnu la justesse des observations et s'est réfugié derrière le *dura lex sed lex*. Il n'en est pas moins vrai qu'aucune obligation n'existait pour le procureur général d'interjeter appel d'un jugement rendu en équité, et que ce rigorisme ne se comprendrait que si les parquets tenaient toujours, et sans défaillance, la main à la stricte application de la loi.

Mais chacun sait qu'il n'en est pas ainsi. Quand le gouvernement a intérêt à ce que des poursuites ne soient pas exercées, le procureur général laisse dormir les textes. On l'a vu pour le Panama; on le voit pour les ligues. Il faut donc que cette loi se réveille redoutable seulement pour les humbles, pour les faibles ?

Quelle grossière erreur, en notre époque d'humanitarisme et de revendications sociales ! Et combien ces petits faits montrent le fossé profond qui sépare de plus en plus le peuple de la bourgeoisie.

Si nos députés étaient plus attentifs à l'intérêt général du pays, ils reformeraient nos lois vétustes et mettraient d'accord les mœurs et la législation. Mais ils préfèrent le petit jeu des interpellations, le divertissement des batailles hiliputiennes autour des portefeuilles ! Pendant ce temps le prolétariat se cherche, s'organise, se concertet, quand il aura trouvé sa formule, il jettera par terre, d'un coup d'épaules, qui n'aura pas besoin d'être formidable, le régime parlementaire fossile, que nos petits grands hommes n'auront pu sauver.

C. R.

## Un homme qui n'aime pas le progrès !

Si nous voulions user des procédés de polémique aujourd'hui fort à la mode, écrit le *Petit Bleu*, nous pourrions contester un peu le patriotisme de l'amiral Rieunier qui, comme l'a remarqué M. Isnard, s'est attaqué au généralissime de nos escadres, M. l'amiral de Cuverville, et a fait le procès à ce qu'il appelle « la jeune marine ».

Mais nous répugnons à ces moyens de dis-

cussion. Et nous savons, depuis longtemps, que M. l'amiral Rieunier est un très bon français. Le premier reproche qu'on peut lui adresser, c'est qu'il s'attarde trop complaisamment dans la contemplation du passé, qu'il conserve une admiration trop robuste pour les navires en bois, et un respect trop obstiné pour nos anciennes traditions routinières.

Le second reproche, c'est qu'il a moins cherché à discuter le budget de la marine qu'à satisfaire des rancunes personnelles et à manifester son animosité contre M. Lockroy.

Il lui déplait qu'un ministre civil gouverne des marins, s'avise d'opérer des réformes qui ne sont pas sans valeur et ait une opinion sur les sous-marins, sur les torpilleurs, qui est partagée par des hommes fort compétents, mais n'ayant aucune espérance de devenir ministres.

Si M. l'amiral Rieunier était encore rue Royale, il est probable qu'il ne serait pas un opposant si farouche; et il faisait, sans s'en douter, une critique assez acerbe de son discours lorsqu'il déplorait l'introduction de la politique dans des discussions qui devraient être techniques et patriotiques.

Car ce qu'il visait surtout, c'était le ministre républicain qui avait su donner une impulsion nouvelle aux réformes, qui avait vu grandir son autorité sur le personnel et qui s'était acquis, quoiqu'il ne fût pas amiral, l'estime des chefs de la marine.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mars 1899

A l'unanimité, la Chambre adopte un projet portant ouverture d'un crédit pour secours ou indemnités aux victimes de Toulon.

M. Peytral, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture de crédits pour deux nouveaux douzièmes provisoires.

On reprend ensuite la discussion du budget de la marine.

M. Rieunier propose plusieurs amendements mais il n'est décidément pas heureux, car, tous ses amendements sont repoussés.

La suite est renvoyée à demain. Avant de se séparer, la Chambre valide M. Peignot élu à Eprenay.

Séance du 22 mars

M. Lasies demande à interpeller le gouvernement sur la tolérance qu'il manifeste à l'égard des menées des agents de l'étranger qui, sous le couvert de l'affaire Dreyfus, essaient de jeter le trouble dans nos relations avec une nation amie et alliée.

M. Dupuy demande le renvoi à un mois. Les faits allégués qui ont ému M. Lasies, ont été démentis avec une loyale indignation, et repoussés avec un dédain mérité par le personnage mis en cause. (Très bien !)

Je ne puis que protester contre de tels procédés, qui auraient pour résultat de déshonorer la presse, dont la mission est tout autre, et d'atteindre notre bon renom de justice et d'hospitalité. (Très bien ! très bien !)

Le personnage visé a droit à la sympathie de la France. Il a longtemps représenté la nation alliée, et personne ne saurait oublier les services qu'il a rendus à notre pays.

Devant ces déclarations, M. Lasies retire son interpellation.

On renvoie au premier lundi qui suivra la rentrée de Pâques, une interpellation de M. Rouanet sur la situation en Algérie.

On reprend ensuite la discussion du budget. On renvoie enfin après le budget une interpellation de M. Dejeante sur les mesures que le gouvernement compte prendre contre les menées cléricales de certains officiers de marine.

## Sénat

Séance du 21 mars 1899

M. Fabre continue le développement de sa question au gouvernement au sujet de l'embauchage des officiers par les Ligues.

Le ministre de la guerre répond. Il déclare qu'il a adressé, en temps voulu, une circulaire à l'armée, pour empêcher les adhésions. M. de Freycinet dit qu'il ne prend pas les journaux pour confidents.

Quand il frappe, il frappe en silence. Il fait respecter la discipline et maintient l'armée dans l'obéissance.

Après une réplique de M. Fabre, l'incident est clos.

Le Sénat aborde ensuite la discussion d'une proposition de loi sur les responsabilités des membres de l'enseignement public.

M. Thézard, rapporteur, expose les principales dispositions de la proposition. Elle a pour but de résoudre les conflits entre des intérêts également légitimes : celui de la famille et celui du maître. Elle a substitué la responsabilité civile à celle des membres de l'enseignement public. (Très bien ! très bien !)

M. le ministre de l'instruction publique demande que la responsabilité de l'Etat ne soit engagée que pendant les heures légales de fréquentation de l'école.

Avec cette réserve, le projet est adopté.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Séance jeudi.

## L'affaire Dreyfus

Le dossier secret

La Cour de cassation, qui a tenu audience mardi, toutes chambres réunies, devait consacrer cette séance à l'examen de la demande de récusation des trois conseillers qui ont siégé autrefois à la commission consultative du ministère de la justice. En conséquence, la communication du dossier secret de la guerre à la Cour, qui devait être faite le même jour n'aura lieu qu'aujourd'hui jeudi. Il en sera de même pour la communication du dossier secret des affaires étrangères.

Ajournement d'enquêtes

D'après le *Journal*, le ministre de la guerre aurait répondu aux officiers qui lui avaient demandé une enquête sur les accusations dont ils sont l'objet dans certains journaux, qu'ils n'ont pas à s'émouvoir de ces attaques, le seul fait qu'ils sont maintenus à leur poste est suffisant à les justifier aux yeux de tous. M. de Freycinet aurait en même temps annoncé son intention de procéder lui-même à ces enquêtes, après que la Cour de cassation aura statué.

L'affaire Reinach-Henry

Comme réponse à la réassignation de M. Joseph Reinach par la veuve du colonel Henry, M<sup>e</sup> Monard, avocat de M. Reinach, a effectué, hier, au greffe criminel de la Cour de cassation, le dépôt sur timbre des conclusions qu'il a rédigées à l'appui du pourvoi sur le sursis formé par son client contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine. Copie des conclusions a été notifiée à M<sup>e</sup> Gaston Dufour, l'avocat de M<sup>me</sup> veuve Henry, qui doit y répondre par voie aussi de conclusions déposées au greffe criminel. Le conseiller Chambareaud, chargé de présenter le rapport, examinera donc incessamment le bien-fondé des moyens invoqués.

A la Cour de Cassation

Le dossier secret militaire

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, commencera lundi l'examen du dossier secret militaire.

Un Document

L'*Indépendance belge* publie le récit suivant, que nous reproduisons à titre de document et avec toutes les réserves d'usage :

« Nous n'avons promis qu'une chose, dit l'*Indépendance belge* : ne pas imprimer le nom de l'officier de qui nous tenons le très grave aveu qu'on va lire.

» La scène se passe dans la maison d'un

député qui fut un des principaux fonctionnaires de la République, à Ecoen. Une douzaine de personnes sont à table, et parmi elles un officier qui arrive de Madagascar, où il a passé deux ans. Cet officier siègea comme membre au conseil de guerre qui condamna Dreyfus.

» La plupart des convives sont acquis à la révision, et par un sentiment de réserve qu'on comprend, on s'efforce de ne pas amener la conversation sur l'« Affaire ».

» Précisons : l'officier en question était le moins élevé en grade des membres du conseil de guerre, et c'est lui qui fut par ce fait appelé à se prononcer le premier au moment où le président recueillit les voix.

» Malgré le soin pris par les convives, à un moment donné on vint à parler de Dreyfus, et sans que rien l'y provoquât, l'officier se mit à donner des détails, ne demandant le secret à personne, ne s'informant même pas si parmi les convives ils n'y avait pas de journalistes : il y en avait.

« La pièce secrète ? dit l'officier. On ne nous montra pas l'original dans la chambre du conseil, et personne ne le réclama. » Mais au moment de la délibération, avant de voter, on nous lut une biographie de Dreyfus qui avait été rédigée par les soins du ministère de la guerre, et dans cette biographie se trouvait reproduite la fameuse pièce dont il a été si souvent question. »

» Personne n'interrompait. Mais un mouvement de surprise se peignit sur tous les visages, car le militaire racontait cela très simplement, avec aisance, comme la chose la plus naturelle du monde. Il s'aperçut sans doute de la surprise de ceux qui l'écoutaient, et il s'empressa d'ajouter :

« D'ailleurs, la communication de cette pièce était absolument inutile. Pour nous, notre opinion était faite bien avant. »

» — Comment, bien avant ?

» Oui, elle était fixée quand le commandant Henry, déposant à la barre comme témoin et sous la foi du serment, déclara que ses chefs à lui, Henry, étaient convaincus de la culpabilité de Dreyfus.

» — Et cela vous suffit ?

» — Absolument ; puisque les généraux étaient certains que Dreyfus était coupable, ils devaient savoir ce qu'ils disaient. » Nous ne devons donc que condamner, et nous avons, du reste, condamné à l'unanimité.

» C'est moi qui fus interrogé le premier, et je me prononçai très carrément pour la culpabilité. »

« L'officier racontait cela très tranquillement, avec une sérénité parfaite. Il y eut un moment de grand silence. Un des assistants fini par demander :

« Vous avez condamné parce que vous avez cru Dreyfus coupable. Après tout ce qui a été publié depuis, après les différents procès qui ont eu lieu, votre opinion a-t-elle changé ?

» — Il y a dix-huit mois que je suis convaincu que Dreyfus est innocent. »

» La conversation, ajoute l'*Indépendance belge*, a eu de nombreux auditeurs qui en pourront témoigner s'il en était besoin, si un démenti venait à se produire. »

## INFORMATIONS

Démission de M. Camille Pelletan

M. Camille Pelletan annonce qu'à la suite de l'adoption par la Chambre de l'amendement Juigné, augmentant de 45,086 fr. le chapitre 2 du budget de la marine, il a ré-

solu de donner sa démission de rapporteur général du budget. Il remet aujourd'hui cette démission à la commission du budget.

**La Convention franco-italienne**

A l'occasion de l'accord commercial franco-italien, la chambre de commerce italienne à Paris, a offert un banquet à M. Delombre, ministre du commerce, qui présidait.

M. Trezza, président de la chambre de commerce, a porté un toast au président de la République et au roi d'Italie. Plusieurs discours ont été prononcés.

**Affaires d'Algérie**

Depuis quelques jours, certains journaux se font l'écho de bruits recueillis et propagés par quelques correspondants algériens, bruits qui laisseraient croire que notre colonie est menacée d'une nouvelle insurrection fomentée par les éléments étrangers.

Le gouverneur général de l'Algérie a pris à ce sujet, des renseignements auprès de diverses autorités de Kabylie, d'après lesquels ces bruits sont absolument faux.

**Le Commandant Marchand**

On télégraphie du Caire au *Daily Mail* : Une dépêche de Djibouti annonce l'arrivée du commandant Marchand à Addis-Ababa

**Le monument de Bazailles**

Le ministre a autorisé l'armée à prendre part, sous les réserves d'usage, à une souscription publique ouverte par un comité qui s'est constitué à Paris, 38, rue de Turin, en vue de l'érection d'un monument à la défense de Bazailles.

**Les obsèques des victimes de Bourges**

Les obsèques des victimes de l'explosion ont été célébrées mardi à l'hôpital militaire. La musique d'artillerie et la musique municipale accompagnaient le cortège en jouant des airs funèbres.

De magnifiques couronnes ont été offertes. Une foule nombreuse suivait le convoi. Plusieurs discours ont été prononcés.

**Encore une explosion**

Une explosion s'est produite mardi soir, à six heures, au laboratoire des poudres et salpêtres, situé quai Henri IV. Elle a été très forte. On a entendu le bruit boulevard Morland, au laboratoire de l'artillerie de marine.

Trois personnes ont été blessées légèrement.

L'explosion a eu lieu au cours d'expériences destinées à déterminer la nature des dangers présentés par les mélanges d'acétylène et de gaz inerte comprimé, pour l'éclairage des voies ferrées, expériences demandées par le conseil d'hygiène, en vue de l'autorisation d'une usine.

**Le Roi de Suède en France**

Le roi de Suède et de Norvège a passé, lundi, à Biarritz, la revue du 49<sup>e</sup> d'infanterie formé sur pied de guerre, en tenue de campagne. La musique a joué le salut au drapeau, que le roi a écouté tête nue.

Le roi est ensuite passé devant le front des troupes ; il a félicité le colonel Privat de l'attitude du régiment et s'est entretenu avec le lieutenant-colonel Calvet.

La foule très nombreuse a fait une manifestation sympathique en l'honneur du roi Oscar II.

**Aux Philippines**

Des avis de Manille assurent qu'Aginaldo est plus que jamais résolu à poursuivre la guerre pour l'indépendance. Il s'efforce de réprimer avec vigueur toute manifestation d'un sentiment contraire parmi les Philippines.

Le général Logarda a été récemment mis à mort à Malolos, pour avoir fait à Aginaldo des représentations sur l'issue sans espoir qu'amènerait la continuation de la lutte avec les Américains.

**Les désordres de la Havane**

On télégraphie de la Havane : « Un lieutenant de police a tué d'un coup de revolver, à l'hôtel d'Angleterre, un major cubain. Un homme a été blessé au cours du tumulte qui en est résulté.

» Durant les émeutes de samedi et dimanche, trois agents de police et cinq civils ont été tués ; quinze agents et environ soixante-dix civils ont été blessés, quelques-uns très grièvement.

» L'apaisement commence à se faire, et il n'est pas vraisemblable que de nouveaux troubles se produisent. »

**Candidats !**

1.582 places — 70 000 demandes

La préfecture de la Seine vient de publier le tableau comparatif des emplois vacant dans ses divers services, et du nombre des candidats inscrits pour ces divers emplois. Ce tableau nous apprend que, pour 1 382 emplois vacants en moyenne chaque année, il y a 69.971 candidats.

Il y a 27.905 Français qui vivent dans l'espoir d'être cantonniers et 500 seulement, chaque année, peuvent voir cet espoir réalisé

**Les usagers de la Teste**

Depuis un certain temps, la contrée forestière de la Teste, près d'Arcachon, est en effervescence. D'anciens usages donnent aux habitants du pays le droit de ramasser le bois mort dans les forêts de pins.

A la suite des incendies qui ont dévasté les forêts de cette région, l'été dernier, les propriétaires adjudgèrent à un entrepreneur les bois brûlés. Les usagers estiment qu'il leur revenait une part du bois ainsi vendu.

A la suite de légères manifestations, des arrestations furent opérées, des procès-verbaux dressés. Les usagers se livrèrent alors à des manifestations plus sérieuses. Les bois exploités, les poteaux de mine ont été saccagés, hachés, pillés.

Procès-verbal a été dressé.

**Tirages financiers**

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales 1892

Le numéro 456 506 gagne 100.000 fr.  
Le numéro 27.044 gagne 30 000 fr.  
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 204 449 — 263 629.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 234.567 — 271 128 — 279.423 — 326.701.

Trente numéros gagnent chacun 1 000 fr.

Obligations foncières 1895

Le numéro 470.018 gagne 100 000 fr.  
Le numéro 230 792 gagne 25.000 fr.  
Le numéro 359 230 gagne 10 000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 11.079 — 77.102 — 106.385.  
Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

Séance du 21 mars

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour les victimes de la catastrophe de Toulon.

Pour... 499.

Contre... 0.

N'a pas pris part au vote, M. Lachièze.

**Bourses commerciales de séjour à l'étranger**

M. le ministre du commerce et de l'industrie vient de décider qu'il sera mis au concours de 1899 six bourses commerciales de séjour à l'étranger (trois de la première catégorie et trois de la seconde).

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces exigées, devront être adressées à la préfecture du Lot du 1<sup>er</sup> au 31 juillet prochain.

Le programme et le règlement du concours sont déposés à la préfecture (4<sup>e</sup> division) et aux sous-préfectures où les intéressés pourront en prendre connaissance.

**La neige**

La neige est tombée à Paris à plusieurs reprises.

On signale des chutes de neige sur divers points du territoire, aussi bien dans l'Est, dans le Nord que dans le centre.

A Londres, la neige est tombée le 20 mars pour la 1<sup>re</sup> fois depuis le commencement de l'hiver.

Mardi, premier jour de printemps, la neige est tombée à Cahors, de très grand matin, et en très petite quantité, mais cette légère couche s'est fondue aux premiers rayons du soleil.

**CAHORS**

**A la Chambre**

L'amendement Rey

Le groupe de défense de la petite et moyenne culture, réuni sous la présidence de M. Decker-David, a adopté l'amendement de

M. Emile Rey à la loi de finances, tendant à répartir entre les 20,000 communes qui n'ont pas de bureau de bienfaisance, la somme de 14 millions provenant des mandats-poste périmés. Cet amendement aurait pour résultat de donner aux communes un patrimoine de 700 fr. en moyenne par commune, qui serait destiné à secourir les infortunes.

**Un mort qui se porte bien**

Convocation d'électeurs

Sont convoqués pour le 9 avril, dit la *Petite Gironde* :

A l'effet d'élire leur représentant au conseil d'arrondissement, les électeurs du canton de Lauzès, en remplacement de M. Peyrichou, radical, décédé

Voilà un décédé qui ne se porte pas trop mal !...

**Ponts et chaussées**

Nous apprenons avec plaisir que M. Rouffi, conducteur de 1<sup>re</sup> classe, chef de bureau à Gourdon, est nommé à Cahors en remplacement de M. Delfour.

Cette tardive réparation sera bien accueillie à Cahors.

\* \* \*

M. David, commis principal des ponts et chaussées, attaché dans le département du Lot au service ordinaire, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'indemnité.

Cette décision aura son effet à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain.

**Inspection**

Lundi, mardi et mercredi derniers, le général de division Dessirier a passé en revue le 7<sup>e</sup> de ligne.

Hier est arrivé le général de brigade Blancq qui doit également inspecter notre régiment pendant trois jours.

Enfin, aujourd'hui, M. le médecin Marvaud, inspecteur du service de santé, membre correspondant de l'Académie de médecine a visité le quartier et l'hôpital.

**Au 7<sup>e</sup>**

Par décret du 18 mars, M. Edouard Jordan, est nommé sous-lieutenant au 7<sup>e</sup>, pour prendre rang du 1<sup>er</sup> avril 1899.

**Conférence**

M. Mergier, directeur de l'école normale, a fait avant-hier, à la mairie, une conférence très scientifique sur l'espèce en histoire naturelle.

L'orateur a exposé avec beaucoup de clarté, les théories des savants sur la fixité ou la variabilité des espèces animales et il a montré les conséquences qui découlent de l'un et de l'autre système.

**Patronage de jeunes filles**

Dimanche prochain 26 mars à 5 heures du soir, M. Mergier, directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs, fera une conférence sur « l'œuvre de Beethoven ».

Cette causerie sera la dernière de la présente année scolaire. Les réunions hebdomadaires du Patronage de jeunes filles, ouvert à l'Ecole normale d'Instituteurs, seront reprises au mois de novembre prochain.

**Conférence socialiste**

La conférence socialiste annoncée pour hier soir n'a pu avoir lieu, le conférencier ayant... manqué le train.

**Cirque Bureau**

Le cirque Bureau, qui a laissé d'excellents souvenirs dans notre ville, où il était de passage il y a quatre ans, débutera samedi prochain, à 8 heures du soir.

**Théâtre**

Le mercredi 5 avril, nous aurons une représentation de

**LES P'TITES MICHU**

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 mars 1899

**Décès**

Delrieu, Louise, veuve Ribeyrols, 83 ans, sans profession, à l'hospice.  
Deilhes, Antoine, cultivateur, 72 ans, avenue de Toulouse.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 23 ET 26 MARS 1899

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon.*)

L'Aspirant, allégo	Romain
Zerline, ouverture	Auber
Espana, valse	Chabrier
Mireille, fantaisie	Gounod
Tic-Tac, polka	Koll

La bicyclette **GLADIATOR**, modèle « Universel » vendue 275 fr. est réellement la machine la plus recommandable au touriste qui, sans fatigue, veut aller vite et loin. Aucune marque de cycles au monde ne peut fabriquer une aussi merveilleuse machine que la **Gladiator**. Pour vous en rendre compte, voyez là chez les agents autorisés de **Gladiator** : M<sup>me</sup> veuve Peyrus, à Cahors, M. Chartron, à Figeac.

**Arrondissement de Cahors**

**FLORESSAC.** — *A l'Elysée.* — Notre compatriote, le chef de bataillon, Bataille, de l'état-major d'infanterie de marine, est placé au 1<sup>er</sup> régiment de l'arme, et attaché à la personne du Président de la République.

Après MM. Combarieu et Roussel, M. Bataille.

On voit que le département du Lot fait bonne figure à l'Elysée.

**SAINT-GÉRY.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave du sieur Solladié, épicier à Saint-Géry et y a détruit trois barils vides et 160 kilogrammes d'huile d'olive.

Les pertes sont évaluées à 500 fr. et couvertes par une assurance.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Découverte archéologique.* — En procédant à la restauration de la maison Murat, située rue du Pin, on a découvert une galerie antique qui semble remonter à l'origine de la ville de Figeac, c'est-à-dire au septième siècle, et qui fait l'admiration des quelques archéologues qui l'ont déjà visitée.

— *La neige.* — La neige a fait son apparition dans les plateaux du Haut-Quercy, à Saint-Bressou, Saint-Perdoux et autres communes. La température est très froide, il souffle un vent glacial.

— M. Reyssac, facteur des postes à Paris, est nommé facteur rural à Figeac, en remplacement de M. Lherm, nommé facteur à Paris.

**CAJARC.** — Dimanche, les élèves de l'école normale de Cahors, conduits par leurs professeurs, se sont rendus à Cajarc faire leur excursion trimestrielle.

Ils ont visité, dans la matinée, la cascade de la Cogne, la tannerie de Mme veuve Masbou et l'usine des phosphates de la Compagnie Française. Le soir, ils se sont rendus aux gisements de phosphates, où ils ont pris des vues photographiques.

Ils sont repartis par le train de six heures du soir.

**Arrondissement de Gourdon**

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Tribunal correctionnel.* — Une seule affaire de vagabondage et mendicité a été appelée, et le vagabond incorrigible inculpé de ce délit a été condamné à vingt jours de prison.

Il est originaire de la Sarthe.

**BULLETIN FINANCIER**

Les dispositions du marché sont aujourd'hui bien plus favorables, aux ventes de ces jours derniers ont succédé des ordres d'achats assez suivis.

La reprise est générale, notamment sur les fonds d'Etats qui s'étaient montrés ces jours derniers plutôt hésitants.

Le 3 0/0 a passé de 102,20 à 102,30 ; le 3 1/2 0/0 est à 103,65 ; l'amortissable à 101,35.

La Banque de France cote 4060.

Le Crédit Foncier se traite à 752 ; le Crédit Lyonnais à 902 ; le Comptoir National d'Escompte à 605 ; la Société Générale à 582. La Banque spéciale des valeurs industrielles s'inscrit à 224.

Le Suez s'échange à 3708.

Peu de changement dans la tenue de nos Chemins. Le Lyon cote 1943 ; le Nord 2117.

L'Italien reprend à 95,25 ; l'Extérieure, à 58,65 ; le Turc D vaut 22,90 ; la Banque otto-

mane 567; le Portugais 27,10; le Russe 3 0/0 1891 94,35.  
 Au Comptant, les actions des chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, s'inscrivent à 484. L'assemblée générale des actionnaires aura lieu dans le courant d'avril prochain. Depuis quelques temps ces actions se négocient à la Bourse de Toulouse.

Étude de M<sup>e</sup> Firmin DUPUY, avoué licencié à Cahors, 5, rue Fénelon successeur de M<sup>e</sup> Lacosse.

ASSISTANCE JUDICIAIRE  
 Décision du 17 juin 1897

**EXTRAIT**

**D'UNE DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS**

D'un exploit enregistré du ministère de Bousquet, huissier à Catus, en date du 20 mars mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Il appert que la dame Claire RAYNALI, sans profession, épouse du sieur Guillaume LABRO, avec lequel elle demeure à Labastide du-Vert.

A formé contre le dit LABRO, son mari, une demande en séparation de biens, et que M<sup>e</sup> DUPUY avoué, a été constitué pour la demanderesse.

Pour extrait certifié sincère et véritable. Cahors le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'avoué de la demanderesse.  
 Signé : Firmin DUPUY.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

**CAPITAL : 120 MILLIONS**

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

**LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS**

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension. 56 bureaux à Paris et dans la banlieue, 252 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES !** Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

**USAGES LOCAUX EN VIGUEUR DANS LE DÉPARTEMENT (1)**

En 1855, le Gouvernement prescrivit de faire constater et recueillir, dans l'intérêt des services administratifs et judiciaires, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives et qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi.

Ce travail élaboré par des commissions organisées dans chaque canton sous la présidence du juge de paix, a été, pour le Lot, vérifié et contrôlé par une commission centrale composée des membres du Tribunal civil de Cahors et de jurisconsultes autorisés.

Les usages locaux ont force de loi pour toutes les matières qu'ils contiennent. Ils concernent particulièrement l'industrie rurale dont les intérêts se trouvent liés aux questions des baux à ferme, de la vaine pâture et du parcours ; du curage des cours d'eau ; des distances à observer pour les plantations des arbres ou les constructions, etc.

Nous avons pensé que la publication du recueil des usages locaux dans le département présentait une certaine utilité.

Nous recommandons ce volume à MM. les Maires du département, il peut leur être, fréquemment, d'une très grande utilité.

(1) Une brochure de 104 pages, franco contre un mandat-poste de 2 fr. adressé à l'imprimerie A. Coueslant, Cahors.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Semaine Sainte à Séville. Foire de Séville**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 27 Mars au 1<sup>er</sup> Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

**Fêtes de Pâques à Madrid**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 22 Mars au 1<sup>er</sup> Avril 1899, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers,

Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

**Billets de famille, à prix réduits**

DE OU POUR PARIS A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'administration Supérieure la proposition d'émettre, du 25 Mars au 3 Avril, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 30 Avril.

**Bibliographie**

**LA TOILETTE DES ENFANTS**

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

14, — rue Drouot, — 14, Paris

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une Causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux, Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux Patrons découpés. — Une Gravure de Modes coloriée. — Un Courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un Conseil pratique. — Des Devinettes et leurs solutions.

Enfin, une « Planche trimestrielle, » contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

**Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET**

EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 74

**LE**

**DRAME DES CHARTRONS**

PAR JULES DE GASTINE

**TROISIÈME PARTIE**

**Le contrat**

**II**

Ariane restait silencieuse. Si elle ne comprenait pas bien toutes les raisons que lui donnait Edgar, si elle ne saisissait pas bien le sens de sa douleur, elle voyait cette douleur, et elle se disait que jamais elle n'aurait le courage de faire souffrir ainsi celui qu'elle aimait par dessus tout.

Elle se pencha vers lui. Et de sa voix douce, de cette voix qui allait au cœur d'Edgar, et qui l'émouvait si profondément elle dit :

— Rassurez-vous, mon ami.  
 — Vous ne serez jamais, s'écria vivement le jeune homme, la femme d'Henri Soulac !  
 — Je ne ferai jamais rien qui puisse vous déplaire.  
 — Oh ! mon Ariane bénie, que je vous aime !

— Moi aussi, mon ami, fit la jeune fille émue, je vous aime bien.

— Je le vois, je le sens, mon adorée, et c'est cet amour seul qui me rattache à la vie ; c'est cet amour qui me donne la force de supporter mes maux, de subir sans mourir de douleur et de honte l'injustice dont je suis victime. Oui, vous m'aimez bien, car vous seule ne m'avez pas condamné. Vous seule et mon grand-père avez toujours cru à mon innocence.

— Toujours ! Comment pourrais-je vous accuser ? Votre bonté, votre loyauté éclatent dans vos yeux. Tout vous accuserait, tout me crierait que vous avez été assez vil pour tuer une femme ; vous me le diriez vous-même, que je ne le croirais pas, que je ne supposerais pas que ce fut possible !

Tous les deux se tenaient la main, unis pour la vie, leur âme passant dans leur âme.

Des pas s'entendirent dans le couloir. C'était le gardien qui revenait.

Ils eurent un sursaut de douleur.

— L'heure est passée, s'écria Ariane.

— On vient nous séparer, dit Edgar.

Ils se dégageaient.

— Comme le temps a été court. Nous n'avons rien pu nous dire.

On frappa à la porte.

— Encore cinq minute ? supplia Edgar.

— C'est tout ce que je puis faire, dit le gardien. Ne me faites pas repentir de mon obligation.

Et on l'entendit qui allait et venait dans le corridor, faisant les cent pas.

Les deux amoureux revinrent l'un à l'autre

— Ne nous séparons pas, dit Edgar, sans nous entendre sur la conduite à tenir. Ce qu'il faut surtout, c'est que je ne sois pas emmené, c'est que je n'aie pas au bagne.

— Au bagne, reprit Ariane avec une expression de douleur intraduisible.

— Si cela arrivait, reprit Edgar, je serais perdu sans rémission ; car je mourrais d'être éloigné de vous, je mourrais de me voir confondu avec les pires scélérats.

— Oh ! oui, ce serait trop affreux, fit la jeune fille, qui frissonna.

— Puis, perdu là-bas, on considérerait ma condamnation comme définitive. On m'oublierait.

— Vous oublier ! fit Ariane.

— Vous, non, je le sais, mais les autres. Au bout de deux ou trois ans, mon nom serait sorti même de la mémoire de ceux qui m'ont condamné. Il ne faut pas que je parte, que je quitte la prison de Bordeaux. Il ne le faut pas. C'est ce que mon grand-père veut éviter à tout prix.

— Vous l'avez vu, votre grand-père ?

— Une fois, depuis ma condamnation, mais il m'a promis de revenir bientôt, et je sais qu'il agit. Depuis quelques jours, depuis le procès, que je repasse dans mon cerveau en douleur les incidents de l'audience, quand je revois les témoins, leur physionomie, que j'entends de nouveau le son de leurs paroles, il y a un homme qui se détache sur tout cela avec une netteté, un relief. Cet homme, c'est un homme capable de toutes les lâchetés et de

tous les crimes, un homme qu'on a presque accusé publiquement d'avoir tué sa mère, cet homme était dans la rue le soir du crime. Il est entré un des premiers dans la cour de la malheureuse Delphine Lagrange. C'est lui qui m'a arrêté, qui m'a saisi au poignet quand je voulais fuir, et son contact m'a fait une impression que je n'ai pas encore oubliée, même au milieu de tant d'émotions et de chagrins. Et cet homme, je ne sais pas pourquoi, l'idée m'est venue depuis que c'était lui peut-être qui avait été payé, par Henri Soulac, pour commettre l'assassinat qui devait me perdre, pour être l'instrument de la haine de mon rival.

Mlle de Millanges frappée, avait écouté Edgar sans l'interrompre.

— Et vous connaissez, dit-elle, quand il eut terminé, le nom de cet homme ?

— Il habite la Bastide, dit Edgar. Il se nomme Tartas.

— Tartas ! répéta Ariane. Je retiendrai ce nom. Je saurai quel est cet homme !

— Oh ! si on pouvait démontrer, prouver, dit Edgar, qu'il y a eu quelque entrevue entre ce misérable et l'autre, qu'ils se connaissent, qu'ils se sont parlé, tout s'éclaircirait, il n'y aurait pas de doute ! Mais même dans ce cas, les précautions des deux criminels on dû être bien prises, et nous n'arriverons jamais.

Dans les yeux d'Ariane une lueur s'était allumée, lueur d'espoir et presque de joie.

— Qui sait ? dit-elle. C'est une piste, cela. Et j'ai des amis dévoués.

(A suivre).

